

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **73 (1937)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE *Dans la presse.* — VAUD : *Où allons-nous dimanche ?...* — *Rapport des vérificateurs de la caisse de secours.* — *Aux correspondants du « Bulletin ».* — T. F. — *Correspondance.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Petits avis.* — U. I. P. G. — DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Assemblée générale.* — JURA : *Vicariats auxiliaires.* — *Instituteurs sans place.* — **INFORMATIONS :** *Cahiers de la Renaissance vaudoise.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Alb. R. : *Désirs, conseils, suggestions.* — Ad. FERRIÈRE : *La méthode de dessin de Richard Rothe.* — *Rappel.* — Ed. VITTOZ : *Langue d'aujourd'hui, langue de demain.* **INFORMATIONS :** *Echos du cours de patinage de Bâle.* — **PRATIQUE :** *Lectures littéraires.* — *Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

DANS LA PRESSE

Qui donc a prétendu que notre organe corporatif n'est pas lu ? Des premiers intéressés, les instituteurs, peut-être. Mais la presse s'occupe de notre journal. Rappelons que l'automne dernier il eut les honneurs du *Temps* (17 septembre et 8 octobre). Lancelot cita l'*Educateur et Bulletin corporatif de la Suisse romande*, Dieu, humanité, patrie. Cette appellation lui plaisant, il la répète plusieurs fois, sans oublier un mot, avec une satisfaction que nous avons peine à comprendre.

Aujourd'hui, c'est l'*Action nationale* (N° 193, 23 janvier), qui nous en veut. Sous le titre sensationnel : « Le Marxisme à l'Ecole — Des chambardeurs à traitement fixe — Qu'en pensent les chefs de Départements d'instruction publique de Suisse romande ? » R.-H. W. s'en prend à « l'instituteur neuchâtelois J. Rochat » qui a donné le compte rendu des « travaux du fameux congrès du Syndicat des instituteurs et institutrices de France, affilié à la C. G. T. de Jouhaux, congrès que toute la presse patriote française attaqua violemment pour son attitude antinationale ». Cet article « montre d'une manière éloquente à quels énergumènes est parfois confiée l'instruction de nos enfants. Et l'on ne peut s'empêcher, ajoute R.-H. W., de frémir quand on sait quelle influence durable l'enseignement primaire exerce sur la jeunesse ». Après avoir cité quelques passages du compte rendu, R.-H. W. conclut : « Que pensent de ces ignobles insanités les chefs des Départements de l'instruction publique des cantons romands dont les instituteurs affiliés à la S. P. R., ont pour organe le *Bulletin* en question ? Qu'en pensent enfin les milliers de patriotes qui paient assez chèrement les chambardeurs à traite-

ment fixe et à retraite, dans le genre de l'illuminé Rochat ? Le problème est assez important pour qu'il vaille la peine d'être suivi de près. »

Instituteurs, mes collègues, tenez-vous le pour dit, l'*Action nationale* a l'œil sur vous !...
La Rédaction.

VAUD

OU ALLONS-NOUS DIMANCHE ?

Au Casino de Montbenon se retrouver entre collègues, revoir Pierre, Paul, Marie et Louise, passer quelques heures avec les camarades d'école normale venus de l'autre bout du canton.

Quant au reste, le travail du Comité, les % de baisse ou d'impôts, cela vous sera donné par surcroît. Il vous suffira de venir à l'heure précise, de ne pas vous attendre à des nouvelles sensationnelles, et vous repartirez un brin mélancolique en vous disant : « Une de plus, une de moins, avant la... retraite ! ».

Venez nombreux et nombreuses. Le C. C. compte sur vous.

L. Cz.

RAPPORT

de la Commission chargée de vérifier les comptes

de la Caisse de secours et des Fonds spéciaux de la S. P. V.

La Commission était convoquée pour le 16 janvier au local de Mauborget. Mlle Vonwiller de Lausanne s'étant fait excuser pour cause de maladie, les différents comptes à examiner ont été vérifiés par M. Vallon, de Tolochenaz, et le rapporteur.

Un pointage minutieux nous a permis de constater que les écritures concordent avec les pièces justificatives et que les comptes sont justes.

En conséquence, la Commission propose à l'assemblée générale d'accepter ces divers comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à M. Berthoud, caissier, avec vifs remerciements.

Grandson, le 18 janvier 1937. *Le rapporteur : Eug. BOVAY.*

AUX CORRESPONDANTS DU BULLETIN

Pour pouvoir être publiées le samedi, les correspondances doivent parvenir à la soussignée pour le lundi matin. Quand des communications urgentes arrivent plus tard, le Rédacteur et la soussignée ne peuvent assumer aucune responsabilité pour leur publication dans le plus prochain numéro.

Nous prions les correspondants habituels ou occasionnels d'en prendre bonne note. Nous leur recommandons en outre de n'écrire que d'un côté de la feuille de papier ; cela nous évite un travail fastidieux de copie.

L. Cz.

TRAITEMENTS FIXES

Les lecteurs du *Bulletin* ont été renseignés sur l'activité de la fédération en 1936 ; peut-être se sera-t-on étonné que nous n'ayons entrepris aucune démarche au sujet des traitements. En réalité, le comité de la fédération s'est vivement préoccupé de cette question, et le soussigné s'est rendu le 30 novembre, accompagné de M. Bugnion, président de la Société des fonctionnaires cantonaux, auprès de M. Fischer, président du Conseil d'Etat et chef du Département des finances. Il est résulté de cette entrevue que toute action tendant à la suppression même partielle de la diminution votée en 1935 était absolument inopportune, et que nous n'étions pas en mesure de la justifier. C'est le point de vue que le comité a adopté, après discussion approfondie, se réservant toutefois d'intervenir aussitôt que nous pourrions baser nos revendications, non sur des suppositions, mais sur des faits. C'est bien ce que nous déclarions dans le *Bulletin* du 21 novembre, p. 712.

Dès lors, nous avons encore complété notre service d'informations ; mais certains faits peuvent nous échapper, aussi accepterions-nous avec reconnaissance, de la part de nos collègues, tout renseignement précis sur le mouvement des prix et des salaires dans le canton.

A titre d'exemple, et sans autres commentaires, voici une information qui intéressera certainement tous nos lecteurs, mais spécialement ceux qui ont suivi les débats de ces dernières années au Grand Conseil.

« Les salaires du personnel de la fabrique d'horlogerie Le Coultre et Cie au Sentier (450 ouvriers et employés) sont augmentés du 5 % à partir du 1^{er} janvier 1937 et ceux de la fabrique Gallay (120 ouvriers, directeur-propriétaire, M. G. Gallay, député...) de 10 % dès la même date. »

R. FAGUE.

CORRESPONDANCE

A propos de la revision de la loi (*Retardé*).

Monsieur le Rédacteur,

Je suis très étonnée de lire dans le N° 44 de l'*Educateur*, sous la signature L. Cz., la phrase suivante :

« Est-il nécessaire de faire quatre ans d'Ecole normale pour être obligée d'accomplir ce travail de manœuvre qui est la tenue d'une cuisine ? » J'ai moi-même, avant de quitter l'enseignement, dirigé pendant 10 ans une classe ménagère à Lausanne. Au cours de mes leçons, je me suis toujours efforcée de montrer à mes élèves la beauté du rôle de maîtresse de maison. Conformément au programme, je leur ai enseigné que la femme avait une grande tâche

à accomplir à son foyer, tâche éminemment morale et sociale, et qu'il n'y avait pas à la cuisine ou ailleurs de besognes inférieures. Et voici qu'une institutrice, dans sa conception erronée du ménage, vient qualifier toute cette activité de « travail de manœuvre ». C'est désavouer d'un mot malheureux tous les efforts poursuivis par les classes ménagères de notre canton. En lisant de tels propos, on peut se demander si votre correspondante ne dépasse pas sa pensée. Libre à elle de défendre la cause des régentes mariées, c'est son droit. Encore faudrait-il employer des arguments qui n'aillent pas à fins contraires. Il existe, chez nous et ailleurs, des femmes qui ont fait plus de quatre ans d'études et qui ne se croient pas déshonorées en s'occupant de la « tenue d'une cuisine ». V. C. M.

Cette lettre reçue en décembre fut laissée de côté pour manque de place, et j'avais avisé son auteur que je la reprendrais plus tard. J'avoue l'avoir bien oubliée dans un coin de tiroir. Toutes mes excuses. Le mari de Mme V. C. — un collègue membre de la S. P. V. — me met en demeure de la publier « avant le 31 janvier, sans cela il interpellera le Comité sur les mesures que celui-ci compte prendre pour empêcher sa correspondante d'employer des termes désobligeants dans ses communiqués et pour garantir la liberté de la presse dans l'*Educateur* ».

La Bulletinière est sur la sellette : « termes désobligeants, conception erronée du ménage, liberté de la presse, etc. ».

Le mot « manœuvre », cause principale de cette polémique, n'a rien en soi de méprisant ou de méprisable ; il désigne « celui qui fait les gros travaux ». Et c'est justement ces travaux-là, gros ou simples, que j'indiquais comme pouvant être accomplis très bien par une aide de ménage en l'absence de la maîtresse de maison.

Relisez mes lignes sur le « ménage », dans le N° 44 et la petite rectification du N° 45. Je n'y ajoute rien et j'attends, sans peur si ce n'est sans reproche, les critiques de l'assemblée générale concernant mon activité de toute une année. L. Cz.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

PETITS AVIS

— L'assemblée générale administrative de notre section aura lieu le *jeudi 11 février* prochain, et chacun de nos membres recevra, dans les délais statutaires, une convocation personnelle avec l'ordre du jour.

Les candidatures éventuelles pour le Comité peuvent être présentées jusqu'au 7 février à notre président, M. Ch. Duchemin, à Cartigny.

L'assemblée sera précédée, à midi, d'une agape autour d'un modeste repas, et le Comité espère que de nombreux collègues y

prendront part ; c'est une excellente occasion de témoigner nos sentiments de cordiale sympathie aux collègues qui prennent leur retraite et qui seront fêtés au cours de cette manifestation.

— Les collègues qui pourraient détenir un cahier de procès-verbaux du Comité ou des pièces d'archives sont priés de les faire parvenir au plus tôt à notre collègue Ch. Duchemin.

Pour le Comité : A. L.

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

Séance administrative annuelle :

*Jeudi 11 février, à 15 h. précises, Département de l'instruction publique
(Salle II).*

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la séance du 29 janvier 1936.
2. Communications du Comité.
3. Rapport de la présidente.
4. Rapport de la trésorière et des vérificatrices des comptes.
5. Rapport sur les souscriptions pour l'Ouvroir.
6. Election du Comité.
7. Nomination des diverses délégations.
8. Cotisation pour 1937.
9. Propositions individuelles.

* * *

Nous rappelons l'art. 5 des statuts :

« L'assemblée administrative est obligatoire pour les membres actifs ; une amende d'un franc est infligée aux membres absents qui ne présentent pas par écrit une excuse reconnue valable par le Comité.

» Les sociétaires qui désirent présenter des candidates doivent faire parvenir leurs propositions au Comité trois jours au moins avant l'assemblée ; aucun nom ne sera accepté le jour de la séance. »

J. M. L.

NEUCHÂTEL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. N.

(Suite.)

Deux questions figuraient à l'ordre du jour de la séance administrative : la représentation des institutrices au Comité central et la réorganisation du Fonds scolaire.

Dans le rapport qu'il présente au nom du Comité central, M. H.-L. Gédet, président, rappelle que c'est pour donner suite à un vœu émis par la section de La Chaux-de-Fonds que l'assemblée générale est appelée à examiner le problème de la représentation des institutrices dans l'organe directeur de la S. P. N.

Le rapporteur fait d'abord un brin d'histoire. Il constate que depuis sa fondation en 1860, notre association a toujours eu un gouvernement formé uniquement d'instituteurs nonobstant l'admission des institutrices qui fut décidée par l'assemblée générale tenue à Peseux, en 1900.

Le mode de nomination du Comité central en vigueur à l'époque ne subit pas de modification pour la bonne raison qu'il ouvrait les portes de notre organe directeur à tout représentant nommé par les sections, sans distinction de sexe. Ce mode de nomination qui est encore en usage à l'heure actuelle est défini comme suit dans nos statuts :

Article 28. Il (le comité) se compose d'un président nommé par l'assemblée générale, d'un représentant par section et d'un secrétaire-correspondant désigné par le comité central. Tous sont nommés pour trois ans et immédiatement rééligibles.

Pourquoi, jusqu'à présent, les institutrices n'ont-elles pas brigué l'honneur de faire partie de notre état-major ? M. Gédet donne à cette question la réponse très judicieuse que voici : « Nous ne pouvons voir dans ce fait qu'une marque de confiance et de satisfaction des institutrices envers leurs collègues masculins chargés de la direction de la société et auxquels on peut rendre ce témoignage qu'ils ont constamment travaillé dans un esprit d'impartialité au bien de l'ensemble. »

Celui qui voudrait se donner la peine de compulser nos archives ne manquerait pas de constater, ajoute M. Gédet, que « les divers comités qui se sont succédé à la tête de la S. P. N. n'ont cessé de défendre, dans la mesure de leurs moyens et des possibilités, aussi bien les intérêts des dames que ceux des messieurs. Pour chacun des groupes, ils ont mis leur cœur et toute leur conscience à poursuivre dans la plus large et la plus équitable mesure la réalisation des buts fixés par l'article 2 de nos statuts. »

Passant à l'examen du vœu de la section chaux-de-fonnière, le rapporteur fait remarquer que les institutrices ont renoncé jusqu'ici de leur plein gré à accepter un mandat au Comité central, et vraisemblablement pour les raisons indiquées plus haut. Elles pourront sortir de leur réserve quand cela leur conviendra en vertu même de l'article 28 des statuts rappelé ci-dessus, et de l'article 13 qui dispose que chaque section « *nomme un représentant et un suppléant au Comité central* ». Une revision des statuts n'est pas nécessaire pour déférer au vœu exprimé par la section de La Chaux-de-Fonds. Si l'on ne veut rien bousculer, des suppléances pourraient être attribuées à des institutrices, en attendant que des vides se produisent au Comité central.

L'augmentation du nombre des membres a été soulevée ; elle ne répond à aucune nécessité, le Comité central ayant jusqu'ici tou-

jours fait face à sa tâche. S'il n'a pas obtenu, au cours des dernières campagnes, toute satisfaction en ce qui concerne les institutrices, ce n'est pas qu'il ait rejeté les intérêts de ces dernières au second plan, mais bien parce qu'il s'est heurté à l'invincible volonté de réduire les traitements féminins dans une plus forte proportion que les autres. La même mesure a du reste été appliquée dans tous les ordres d'enseignement. Dans le cas particulier, la présence des institutrices au Comité central n'aurait rien changé au résultat. Ne nous laissons pas non plus séduire... séduire par le mirage du nombre. Quantité ne dit pas nécessairement qualité.

Le renforcement de l'effectif du Comité central aurait, de plus, de fâcheuses répercussions sur nos dépenses administratives qui viennent d'être réduites dans certains cas jusqu'au 40 %, en vue de l'assainissement de l'état de notre caisse. Il serait regrettable de réduire maintenant l'effet de ces mesures de fraîche date.

M. Gédet a fait valoir que ce serait une erreur d'envisager pour le Comité central une composition analogue à celle qui est prévue pour le comité du Fonds scolaire dans le projet de discussion, c'est-à-dire six instituteurs et six institutrices. Ce dernier a une tâche essentiellement administrative, et en temps normal, il est appelé à se réunir une ou deux fois par an. Pour le comité de la S. P. N., les affaires administratives ne sont que partie secondaire et il en résulte des réunions plus fréquentes, soit six ou sept par année, en dehors de l'assemblée générale annuelle et de celle des délégués. Les conséquences financières d'une augmentation de six représentants ne sont donc pas quantité négligeable pour notre société, sans compter que cette augmentation massive ne répond à aucune nécessité d'ordre pratique. Bien au contraire, elle nuira plutôt à la mobilité d'action dont un comité tel que le nôtre doit savoir faire preuve en mainte occasion.

Nombre de questions, remarque aussi le rapporteur, sont renvoyées par le Comité central à l'examen des sections ou de leurs comités dans lesquels les institutrices peuvent faire entendre leur opinion puisqu'elles y sont représentées.

En résumé, au nom du Comité central, M. Gédet propose le maintien du statu quo puisque rien dans les dispositions statutaires ne s'oppose à ce que les institutrices n'accèdent à la direction de la S. P. N.

(A suivre.)

JURA

VICARIATS AUXILIAIRES

D'une enquête faite auprès de MM. les inspecteurs, il ressortit que les classes dans lesquelles pourraient être organisés des vicariats auxiliaires sont en nombre suffisant.

D'un autre côté, les jeunes gens désireux d'accepter une place de maître ou maîtresse auxiliaire se sont annoncés nombreux.

Le Comité cantonal de la S. I. B. a alors proposé à la Direction de l'instruction publique de bien vouloir établir pour le moment 20 vicariats auxiliaires, d'une durée de quatre semaines chacun. Les frais, qui se monteront à environ 3000 fr., seraient payés à l'aide du fonds institué pour les instituteurs sans place.

La Direction de l'instruction publique est également priée d'examiner la question de savoir si le canton ne pourrait fournir une contribution à cet effet, soit pour élever le montant de l'indemnité journalière, qui est de 6 fr., soit à titre de dédommagement pour les dimanches. Si les expériences sont concluantes, le vicariat pourra être prolongé. La création de places de maîtres auxiliaires aux écoles secondaires sera également étudiée.

INSTITUTRICES ET INSTITUTEURS SANS PLACE

Afin d'aider nos jeunes collègues sans place, une collecte avait été organisée auprès des membres en activité. Celle-ci avait rapporté, dans le canton, la belle somme de 18 037 fr. 75. Un deuxième versement bénévole aura lieu le mois prochain. Le Comité cantonal fait appel à l'esprit de sacrifice des membres du corps enseignant. Celui-ci, malgré les sollicitations qui l'assaillent de toutes parts, doit, par renoncement, faire encore un geste en faveur des maîtres d'école désœuvrés.

H. G.

INFORMATIONS

CAHIERS DE LA RENAISSANCE VAUDOISE

Le N° 17 de ces Cahiers, spécialement intéressant, mérite d'être signalé au corps enseignant. Sous le titre prometteur : « Le Pays de Vaud était-il une Patrie avant 1536 ? », M. le pasteur Pâquier, dans une étude fouillée et documentée nous prouve que le Pays de Vaud formait avant 1536 un « pays compact » conscient de son individualité et de ses libertés et nous montre comment les ducs de Savoie ont posé les bases d'un régime moderne dans le Pays de Vaud. Etude captivante pour un amateur d'histoire nationale.

Suit, de M. Regamey, un travail sur Davel, qui élève l'âme et se lit d'un trait.

Enfin M. le pasteur Gagnebin traite avec une rare compétence une question très actuelle : « Le chrétien peut-il faire de la politique ? Servir Dieu et la Cité ? » Tout chrétien doit lire ces pages, réconfortantes pour celui que l'avenir du pays préoccupe.

Deux chroniques entendues sur Ramuz et son dernier livre : « Le garçon savoyard » terminent ce numéro de valeur. Une brochure à 50 ct. est éditée par la Ligue vaudoise avec le titre : « Le Pays de Vaud est-il une patrie ? » contenant les deux premières études citées avec une introduction concernant les armes de la Renaissance vaudoise.

J. B.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DÉSIRS, CONSEILS, SUGGESTIONS, ETC.

J'ai voulu me livrer à une petite enquête pour savoir ce que nos collègues désiraient trouver dans l'*Educateur*. Il n'a pas été nécessaire de les pousser beaucoup pour qu'ils manifestent leurs idées sur la rédaction du journal. Avant d'avoir ouvert la bouche, j'avais déjà appris qu'on voulait une partie pratique bien ordonnée, des articles variés, des informations intéressantes, des conseils pédagogiques, des aperçus philosophiques, des opinions de personnes éminentes, et puis ceci, et puis cela. Les uns souhaitent de nombreuses pages consacrées à la théorie des diverses disciplines ; les autres, au contraire, veulent surtout des plans de leçons dont ils puissent avoir l'usage immédiat.

Certains sont curieux d'histoire, d'autres friands de sciences naturelles, d'autres encore fervents amateurs de lectures littéraires ou de subtilités linguistiques.

L'un ne veut entendre parler que de sujets strictement pédagogiques ; l'autre voudrait au contraire que le journal s'ouvrit à toute expression de l'esprit pourvu qu'elle fût intéressante.

L'un n'acceptera qu'un journal sage, pondéré et orthodoxe à tous points de vue ; l'autre est partisan d'un organe où se discutent et se confrontent les idées et ne craint pas les remous possibles.

Comme vous vous en apercevez, il est difficile de se tracer une ligne de conduite d'après ces données.

Démêlant l'écheveau quelque peu embrouillé de ces opinions contradictoires, je suis tout de même parvenu à découvrir les vœux les plus généralement exprimés. Ils concernent autant la forme que le fond des articles.

Nos lecteurs se déclarent souvent rebutés par les articles trop longs ou publiés en série. Est-ce là le fait de la fatigue professionnelle, du manque de « Gründlichkeit » romand ? Je ne sais. Nous devons pourtant nous efforcer de tenir compte de cette opinion assez générale.

On se plaint quelquefois que certains articles fassent double emploi avec le contenu d'ouvrages utilisés dans nos classes ou à disposition sur les rayons des bibliothèques scolaires. En revanche, j'ai pu constater que les extraits d'auteurs destinés à la dictée, à l'étude du vocabulaire et de la composition, sont appréciés des instituteurs.

Que ces quelques indications ne réfrènent pas le zèle de nos collaborateurs, mais qu'ils y trouvent un guide dans le choix et la présentation de leurs articles. Dites-vous quand vous hésitez devant

un sujet à traiter : *Homo sum et humani nihil a me alienum puto*. Mais rappelez-vous aussi que vous êtes maître d'école !

Au travail tous, chers collègues, votre rédacteur ne succombe pas sous le poids de la copie. Alb. R.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

LA MÉTHODE DE DESSIN DE RICHARD ROTHE

Chez le primitif comme chez l'enfant, le dessin est la résultante de deux fonctions totalement distinctes : l'expression et l'observation. Le besoin de s'exprimer se manifeste le premier. Déjà chez le bébé, des traits, informes pour nos yeux d'adultes, ont une signification. A cet égard le dessin précède l'écriture comme il l'a précédée chez les premiers peuples dont l'histoire — et la préhistoire surtout — font mention. Mais pour être communicable, pour posséder un sens aux regards d'autrui, le dessin doit emprunter ses éléments au monde extérieur. Et c'est ici qu'interviennent l'observation et l'imitation.

Très tôt s'établit un conflit entre expression et observation. Chez tel enfant l'expression est abondante, mais l'observation demeure déficiente. Lorsque son esprit critique lui révélera cette lacune, il abandonnera probablement le dessin, tout au moins en tant que mode d'expression. Chez tel autre, l'observation précise l'emporte, mais alors le souci de s'en tenir à la réalité concrète limitera son imagination. Ce cas se présente chez les futurs hommes de science. Il est pourtant des enfants chez qui ce conflit de l'idée et de la forme est fécond. Pour bien créer, ils s'obligent à bien voir. Et la vision nette des masses, des proportions, des ombres et des lumières, des lumières et des mouvements les incitent à imaginer et à représenter toujours à nouveau ce qui les intéresse et ce qu'ils voudraient fixer par le trait et communiquer par là aux autres. Ces natures-là sont des natures d'artistes. S'ils ont la persévérance, le feu sacré, ils iront loin. Seuls les logiciens traitent le dessin comme un jeu de symboles abstraits. Ils ne voient pas la nature. Ils ne la regardent même pas.

L'enseignement du dessin a connu autant de vicissitudes que les découvertes successives des psychologues. Avant l'époque de l'école obligatoire, seuls désiraient apprendre à dessiner et peindre les jeunes gens qui avaient le feu sacré ; pour ceux-là, l'observation précise, voire la copie pure et simple d'après nature, constituaient les moyens par excellence de se former, de se perfectionner. Mais chez les autres, la copie tue l'invention. La perfection dans l'imitation aboutit à la négation de l'expression. Que fallait-il faire ?

Ici encore les psychologues sont intervenus. On a étudié l'évolution spontanée du dessin enfantin. Tout le monde se rappelle les

belles publications de Georg Kerschensteiner à ce sujet. Puis on a appris à distinguer les types psychologiques. Chez tel enfant la ligne peut régner (rythmique, mouvement musical) ; chez tel autre, la couleur (puissance, lyrisme, joie, résignation, tristesse) ; chez tel autre encore, la plastique (lumière, ombres, masses) ; ou encore la profondeur, l'espace (air, lumière, mais également limites nettes). Certains psychologues sont allés jusqu'à faire la psychanalyse des dessins enfantins.

Le grand pédagogue viennois Richard Rothe a su tirer parti de toutes ces données de la science et de la pratique. Il part de la spontanéité enfantine ; il ne la brutalise pas ; il n'impose pas les vues de l'adulte. Mais il éveille tout de même le sens de l'observation. Par là il attribue un rôle actif à ce besoin de l'enfant de comprendre et d'être compris, de se critiquer lui le premier, afin de n'être pas critiqué par les autres. Comparer sa création et la réalité objective, tel me paraît être le noyau vivant de la méthode de R. Rothe.

Mais cette méthode contient bien d'autres valeurs pratiques nées d'observations précises. Il est utile de la connaître. Si je suis bien informé, dans le courant de l'été prochain aura lieu une série de leçons sur la méthode du maître viennois. Occasion bienvenue pour notre corps enseignant d'apprendre à connaître une technique qui, depuis quinze ans, a fait ses preuves.

Ad. FERRIÈRE.

RAPPEL

Nous rappelons au corps enseignant primaire et secondaire, ainsi qu'à toutes les personnes qui s'intéressent à l'enseignement du dessin, le cours de M. le Professeur Rothe, de Vienne, qui viendra à Lausanne du 15 au 30 juillet 1937 donner son IX^e cours international de dessin.

M. Rothe, comme chacun le sait, est connu dans le monde entier ; il a été appelé presque dans tous les pays à exposer aux éducateurs sa nouvelle méthode, et nous sommes certains que nombreux seront les instituteurs et professeurs qui tiendront à profiter de cette bonne aubaine.

Le prix du cours, qui ne dépassera en tous cas pas 50 fr., n'est pas encore fixé, il dépendra du nombre des participants. Cette somme sera réduite si les participants sont assez nombreux.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 25 février par Mlle L. Rochat, institutrice, La Sallaz, sur Lausanne.

LANGUE D'AUJOURD'HUI, LANGUE DE DEMAIN

IX. Prononciation (suite).

Cette considération *de l'usage* nous ramène à notre devoir d'éducateurs. *Quel usage ?* Il n'y a pas à hésiter : *c'est l'usage*

d'outre-Jura, dans ce qu'il a de général et de constant. Or, pour ne traiter que de la prononciation, il est bien des points sur lesquels tout est encore à faire chez nous pour que nous usions à peu près du français de France.

J'entends l'objection : *Notre idiome, nous y tenons* : il fait partie de nos traditions ; il a une saveur particulière, dont nous ne nous lassons pas, et il serait regrettable de le laisser perdre. N'en disconvenons pas, tout en faisant nos réserves concernant l'élocution de certains districts.

Car c'est ici la première objection. Vous dites *notre idiome* ; mais il y en a dix, vingt : non seulement le genevois n'est pas l'ormonan, le neuchâtelois n'est pas le valaisan ; mais, sans comparer des régions éloignées, le parler de La Côte diffère de celui de Genève, celui de Lavaux de l'« accent » de la Haute-Broye, autant que l'élocution normande de celle du Bourguignon (n'évoquons pas le Midi). Alors, autant de contrées, restreintes, autant d'idiomes à sauver ? Ne disons pas non. Mais, pour reprendre mon expression, *là ne gît pas le nœud du débat*.

Ce qu'il faut considérer, c'est la tâche de l'école ; or personne n'osera prétendre que sa mission, en ces matières, soit de conserver nos particularités quand elles constituent une entorse à la langue. Maintenant surtout que tant de jeunes gens, même de la campagne, sont obligés de quitter le village natal pour chercher à gagner leur vie, qui dans un district ou un canton voisin, qui par delà la frontière ; et là-bas, ce n'est pas la saveur de notre « accent » que l'on remarquera ; on le jugera ridicule, tout simplement ; et l'on y verra peut-être un « vice rédhibitoire ». Est-ce que j'exagère ? N'avez-vous jamais entendu telle condamnation due au parler ? « Elle est charmante cette jeune fille, et dévouée, nous la garderions volontiers ; mais nos enfants se mettent à prononcer comme elle, ce qui est inadmissible. — Intelligent, actif et débrouillard, mon employé, mais, dès qu'il ouvre la bouche, on pouffe ! »

La mission de l'école, sur ce point comme sur tant d'autres, c'est d'« armer pour la vie », c'est de faire tout pour que ses élèves ne soient pas handicapés dans leur carrière, en particulier par des déficiences de leur élocution. Au reste, soyez tranquilles quant à la persistance de notre « accent », de nos « accents » régionaux : malgré tout ce que nous pourrons faire à cet égard, « ce bon Suisse » sera toujours repéré, et pendant des siècles encore !

* * *

Nous conformer à l'usage d'outre-Jura, dans ce qu'il a de général et de constant. Il ne s'agit donc plus ici de *but* ou *bu*, de vient-il ou vient-y ; vétilles et particularités individuelles. Il s'agit des *contrefaçons du français que nous commettons tous plus ou moins*, et qui nous feront reconnaître partout.

Nous disons *nation*, par un *a* bref et ouvert ; mais nous disons une *tâble*, *abominable* ; or le Français qui connaît sa langue allonge l'*a* de *nation*, et prononce bref *la table*. C'est général et absolu.

Le *é* est fermé, le *è* est ouvert ; chez nous, c'est *père*, *école*, *élève*, *Hélène* ; alors que le plus débraillé des Gavroche vous lance un *écoutez*, qui vaut celui de Brunetière (je n'ai entendu personne donner un *é* qui se rapprochât autant du *i*) ; Gavroche admire une mère *épatante*, en voyelles à nous faire pâlir d'envie.

Le Parisien, nous l'avons vu, fausse la nasale *un* ; nous renchérissons : ce n'est pas seulement le *un* chez nous, mais la *an* ; on riait dans ma jeunesse d'un instituteur de... X qui proférait : *in grind infint* pour : un grand enfant ; je n'exagère en rien, et puis vous conduire dans la région, nullement restreinte, où l'on parle ainsi. Voyez-vous notre homme accueilli, non pas même à Paris ou en Touraine, mais à Bezançon ou à Belfort, avec son *grind infint* ? Les habitants de ces villes, c'est entendu, ne s'expriment peut-être pas mieux que nous ; mais « balayons devant notre porte ».

Et, dans diverses régions, nous corsons encore l'affaire, en diphtonguant les nasales ; ce qui n'est pas facile à rendre par l'orthographe ; essayons : *in* deviendra *a-in*, *un* devient *eun* ; comme, dans les districts de..., ô devient *a-au*, *allé* devient *allei*. Pas besoin de passer la frontière pour se faire moquer de soi ; il suffit de se trouver en caserne avec Genevois ou Neuchâtelais, lesquels ont d'ailleurs leurs particularités tout aussi choquantes : le *ca* des uns ; le m'sieu, Chod'Fonds des autres.

Laissons le grasseyement, si difficile à corriger, et dont nous n'avons pas le monopole.

Laissons des fautes qui ne nous sont point particulières, comme gageure, gé-olier, pour gajure, jolier, etc., etc.

Mais je tiens à signaler encore deux erreurs communes chez nous : l'*o* ouvert de flot, chaos, piano, accroc, sirop,... Vittoz ; et **notre accentuation germanique**.

Le voilà, l'*accent*, au sens précis du mot : le Conseil fédéral a

décidé dans sa dernière séance... — Un octogénaire *plantait*. Sur cet article de notre programme, guerre sans trêve, sans rémission.

A côté de tant de *fautes graves*, très graves, à corriger journellement, cent fois par jour, qu'importent un *but* ou un *ours* ?

* * *

Conclusion. En matière de prononciation et d'articulation, ne nous acharnons pas sur ce qui n'en vaut pas la peine, et qui, d'ailleurs, ne portera pas : soit, de toutes petites particularités, qui se rencontrent dans toutes les régions de langue française, et au sujet desquelles elle hésite. Ne perdons point notre temps, et notre autorité, en harcelant la jeunesse sur de petits cas isolés. *Réservez notre attention aux véritables vices d'élocution, aussi généraux que fréquents.*

* * *

Et ce sera ma conclusion globale à cette longue série d'articles. Malgré les protestations des puristes, admettons chez nos élèves l'acception récente du verbe *baser* : une statistique basée sur..., tu t'es basé sur des données fausses (au lieu de *fonder*, se fonder sur), puisqu'aussi bien cet emploi nouveau ne saurait causer nulle confusion ; mais apprenons-leur que *l'amour filial* est l'affection témoignée par les enfants, et non aux enfants (sens des mots).

Tolérons leurs *pives* et leurs *luges*, tout en leur rappelant que ces mots ne sont pas compris ailleurs ; mais ne manquons jamais un *servir* une plume ; ou un *il est déjà luin*, pour : il est déjà parti (Provincialismes).

Ne leur en voulons pas trop pour un argotique *chançard*, *veinard*¹, bien que l'abbé Vincent déplore qu'on abuse du suffixe *ard* ; mais tâchons de les persuader que traduire : je suis d'accord, par le non moins argotique *je comprends*, est à la fois absurde et vulgaire (Argot).

Corrigeons : on n'a *personne nommé*, *personne vu* ; mais ne leur faisons pas un grief grave de « je me rappelle de lui », qui est de la langue de demain. (Syntaxe.)

Acceptons *ours*, par un *s*, mais pourchassons les lamentâbles et misérâbles.

Choisissons. Il nous restera toujours suffisamment à faire !

ED. VITTOZ.

¹ *Larousse* donne ces deux mots ; mais ils ne figurent encore dans aucun dictionnaire de langue.

INFORMATIONS **ÉCHOS DU COURS DE PATINAGE DE BALE — 27-31 décembre 1936.**

Sous l'aimable direction de MM. Frantz Metzger, dont l'autorité bienveillante est toute paternelle, et André Vuille, ce pédagogue qui sait faire paraître aisées les choses les plus difficiles, une phalange de 8 Romands (Neuchâtelois et Jurassiens) et 17 Bâlois eut le privilège de suivre le cours de patinage organisé sur le beau Kunsteisbahn de Bâle, du 27 au 31 décembre 1936. Qu'il nous soit permis de relever ici l'excellent esprit qui régna dans ce cours, où des collègues de langues et de cantons différents fraternisèrent avec la plus franche cordialité, chantant avec entrain et s'initiant d'enthousiasme à ce sport beau entre tous qu'est le patinage. C'est par de claires journées ensoleillées que nos participants purent mettre tout leur zèle à acquérir la technique et surtout l'harmonie des mouvements, qui leur furent enseignées de façon magistrale.

Nous voudrions aussi dire bien haut combien nous avons tous apprécié le *but* tout pédagogique dans lequel sont institués ces cours fédéraux.

Enseigner le patinage uniquement comme une des plus belles manifestations de la culture physique ;

lutter contre la vanité d'obtenir une médaille en travaillant de façon aride les exercices des tests ;

lutter surtout contre cette complémentaire inévitable du sport qui est en même temps son pire ennemi : le championnat, folie de notre époque, qui détourne tout sport de sa vraie fin en remplaçant l'exercice physique sain par un entraînement forcené.

Commençons donc, nous qui devons former les jeunes, par *libérer* notre esprit de toutes vaines préoccupations... et ensuite : patinons, et alors nous patinerons bien, car nous ne songerons plus qu'à cultiver ces trois choses essentielles : santé, joie, beauté.

Que nos deux professeurs veuillent bien trouver ici les remerciements et la reconnaissance de tous ceux qui gardent un souvenir lumineux de ces belles journées.

M. J.

PRATIQUE **LECTURES LITTÉRAIRES (suite).**

Peupliers.

Leurs fûts maigres alignés, les peupliers font la haie. Feuillages verts, bouquets lointains. Ils sont les frissonnants rideaux pleins du sanglot des feuilles, l'orgue aux tuyaux d'écorce où s'orchestre le vent.

Les saules.

Ils se contemplent inlassablement au blanc miroir de la rivière.

Les ormeaux.

Trapus, velus, ils ont le corps en bosses. Fronts têtus, reins noueux. Beaucoup sont tordus par le milieu en des attitudes grotesques. Les ancêtres au front puissant ont l'air de massues plantées.

(G. Barbarin : « Le livre de l'eau ».)

Le grand vent.

Il y a eu deux souffles précurseurs qui *ont surgi* l'un derrière l'autre. Le premier *a secoué* les arbres, le second les *a hérissés*.

Et puis le grand vent *s'est levé*, avec ses bottes de sept lieues, *chevauchant les nuages* à coups d'éperons. Les sapins pliaient, les herbes se tordaient d'épouvante et *la poussière de la route encensait le ciel*. D'un seul bond, le vent *a sauté* sur la maison du père Pou, parce qu'elle était la plus petite. Il lui *a tiré* sa girouette, *mordu* ses ardoises, *griffé* son faitier. Il *a heurté* aux contrevents, *frappé* à la porte, *sifflé* dans la cheminée. Il *a hurlé* des injures, *poussé* des cris et des plaintes. Il *s'est roulé dans le tas de fagots*, dans la paille du hangar, *comme un dément*. Il *est parti*. Il *est revenu*. Le père Pou n'a pas bougé.

(G. Barbarin : « Le Père Pou ».)

(Texte intéressant par le nombre de verbes qu'il contient.)

LES LIVRES

L'Oiseau Vert ou Jean, Jeannette et Jeannot par Laure Choisy. Conte pour enfants. Illustrations de M. C. Bodinier. Les Editions La Bourdonnais, Paris, 1935.

Ce joli conte, bien écrit et joliment illustré, fera la joie des enfants sachant lire, comme des tout petits à qui la maman ou l'institutrice racontera les merveilleuses aventures de Jean et de Jeannette. L'avion enchanté qui les transporta dans une île lointaine, la rencontre de Jeannot Lapin, de la Tortue et de l'Oiseau Vert, le château du Roi La Grogne et le bonheur après tant de péripéties, tout cela charmera les moins de douze ans et peut-être leurs aînés. R.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Collection agricole

AGENDA DE L'AGRICULTEUR ET DU VIGNERON

Un volume in-16°, relié toile Fr. 2.50

AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

par A. Schnyder, J.-J. Wey, J. Luchsinger, A. Taillefert.

Un volume in-8° cartonné, avec 26 figures et 3 planches en dépliant . . . Fr. 4.80

SOL ET ENGRAIS

par Ch. Dusserre, R. Gallay, J.-L. Barrelet et J. Stœckli.

Un volume in-8° cartonné Fr. 4.—

GUIDE PRATIQUE DE SYLVICULTURE

par le Dr F. Fankhauser. — 3^e édition française par M. Petitmermet.

Un volume in-8° relié plein toile contenant 124 figures et 1 planche en couleurs Fr. 10.—

NOTRE VIGNOBLE

sa culture — sa défense — son évolution, par Henry Faes et Albert Paschoud.

Un volume in-8° cartonné, avec 93 figures Fr. 4.80

MANUEL DE VINIFICATION

par L. Benvegnin, G. Piquet et B. Porchet.

Un volume in-8° relié plein toile, avec 43 figures Fr. 4.80

LES ENNEMIS DES PLANTES CULTIVÉES

par H. Faes, M. Staehelin et P. Bovey.

Un volume in-8°, avec 242 illustrations, cartonné Fr. 6.50

COMPTABILITÉ AGRICOLE

par le Dr Ernest Laur.

Un volume in-8° relié plein toile Fr. 4.75

ECONOMIE RURALE DE LA PETITE ET MOYENNE CULTURE

par le Dr Ernest Laur.

Un volume in-8° relié plein toile Fr. 8.—

MANUEL DE CULTURE POTAGÈRE

[par Walter Kienli. — Traduction française par M. Daiber.

Un volume in-8° avec 52 illustrations, cartonné Fr. 5.—

NOS ARBRES FRUITIERS

par G. Lavanchy et Ph. Aubert.

Un volume in-8° avec 107 illustrations, cartonné Fr. 4.50

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL DANS LE CANTON DE VAUD

par le colonel Ed. Jacky.

Un volume in-8°, avec 12 illustrations, cartonné Fr. 5.—

LE SIGNALEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES

par le colonel Ed. Jacky.

Un volume in-8° cartonné Fr. 3.—

LE LAIT

par R. Gallay.

Un volume in-8° cartonné, avec 43 figures Fr. 4.—

MANUEL D'INDUSTRIE LAITIÈRE

par E. de Vevey.

Un volume in-8° relié plein toile, illustré Fr. 5.—

LA CONDUITE DU RUCHER. CALENDRIER DE L'APICULTEUR

par E. Bertrand.

Un volume in-8°, cartonné, avec un portrait, 3 planches et 98 figures Fr. 5.—

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1937- 1938 :

LUNDI 12 AVRIL 1937

Examens d'admission :

LUNDI 12 AVRIL A 8 HEURES

Age d'entrée en première année : 14 ans au 15 octobre

Les inscriptions doivent être prises avant le 25 mars 1937. Voir la *Feuille des Avis officiels* des 30 janvier, 6 et 20 février et 6 mars. 

Nous cherchons pour

30 jeunes filles

sortant de l'école à Pâques, des places dans bonnes familles pour apprendre la tenue d'un ménage soigné (pas pour les travaux de campagne) et la langue française. Œuvre de Placement de l'Eglise bernoise, Section Seeland, **Werner Ritter**, instituteur, Mâche (Bienne),

Ecoles Normales du Canton de Vaud

Examens d'admission en 1937

Ils auront lieu les 11, 12 et 13 mars et du 30 mars au 1er avril. Inscriptions auprès du Directeur jusqu'au 27 février à 18 heures. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la Feuille des Avis officiels des 29 janvier & 12 février, ou le Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique de février-mars que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VIENT DE PARAÎTRE :

Alimentation du bétail

**à l'usage des écoles d'agriculture
et des agriculteurs**

PAR

A. DACCORD. A. TAILLEFERT, E. LÖEFFEL, A. SIERRO.

Un volume in-8° cartonné Fr. 4.—

Dans l'élevage rationnel des animaux domestiques, l'alimentation tend, de plus en plus, à prendre une place importante : celle qui lui revient. Du fait de la diversité des fourrages, du coût élevé de certains produits et des progrès réalisés dans la connaissance de l'alimentation du bétail, le problème a pris une ampleur qu'il n'avait pas autrefois.

Sous les auspices de l'Association suisse des professeurs d'agriculture, il est déjà paru trois éditions de « L'alimentation du bétail », l'ouvrage bien connu du Dr Glättli, traduit par P. Chavan. Par suite du décès de l'auteur, la nouvelle édition qui vient de sortir de presse et qui diffère notablement de la précédente, a été confiée à quatre spécialistes, professeurs de zootechnie dans nos écoles romandes d'agriculture, particulièrement qualifiés pour la mise sur pied d'un manuel répondant aux désirs de l'éleveur et aux besoins de l'enseignement professionnel.

La première partie, confiée à M. A. Daccord, chef de la Station vaudoise de zootechnie, traite de la composition des fourrages. Dans la deuxième partie, M. A. Taillefert, directeur de l'Ecole d'agriculture de Cernier, passe en revue les nombreux aliments du bétail. Puis, dans une troisième partie, M. E. Loeffel, professeur à l'Ecole d'agriculture du Jura, étudie le rationnement. Finalement, dans la quatrième partie, M. A. Sierro, professeur de zootechnie à Châteauneuf, présente en détail l'alimentation des diverses espèces domestiques.

Comme tous les ouvrages de la **Collection agricole** ce nouveau manuel, fort bien présenté, donnera entière satisfaction à tous ceux qui seront appelés à le consulter.